



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n° 2021 - 136

**Modifiant les horaires de fermeture des bureaux de vote
À L'OCCASION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES et REGIONALES
DES 20 et 27 JUIN 2021**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment son article R.41 ;

VU le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

VU l'avis du président de l'Union des maires du Val-d'Oise en date du 21 mai 2021 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : A l'occasion des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 20h00 sur l'ensemble du territoire du département du Val-d'Oise.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et les maires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 28 mai 2021

Le préfet,

Amalry de SAINT-QUENTIN